DEPARTEMENT Haute-Saône

Commune de FRESSE 70270

130. Le Village 70270 FRESSE

Tél. - Fax: 03.84.63.32.58

E-mail: mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE Extrait des délibérations Conseil Municipal du 19 octobre 2015

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice :15
Présent(s):11
Pouvoir(s):2
Absent(s)2
Votants :13
Affiché le : 23/10/2015

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 12 octobre 2015 pour la session ordinaire du lundi 19 octobre 2015.

L'an deux mil quinze, le lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUE Alain, Maire,

<u>Etaient Présents</u>: Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoints, Mr DEMANGE Jocelyn, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle, Mrs DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme, et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s): Mme PLUCHON Caroline qui donne pouvoir à Mme CARDOT Eliane et Mr GAUFROID Florian qui donne pouvoir à HERRIAU Jérôme.

Absent (s): Mmes GUILLIER Nathalie et LEIMBACHER Sabrina.

Monsieur FERRETTI Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR:

- Modification du périmètre des Communautés de Communes suite à la loi Notre;
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet ;
- Attributions indemnités au Trésorier ;
- Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2015-2016 ;
- Demande de subvention TEPCV travaux école et salle des fêtes et convention ;
- Dissolution du C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2016;
- Création d'une commission Aide Sociale suite à la dissolution du C.C.A.S.;
- Transfert de compétence Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques ;
- Demandes des subventions ;
- Questions et Affaires diverses.

La délibération portant sur la modification du périmètre des communautés de communes est retirée de l'ordre du jour, la CCHVO s'étant prononcée le vendredi 16 octobre.

Cependant, Monsieur Le Maire, avec les éléments qu'il détient informe son conseil des possibilités envisageables.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE:

DECIDE la création, à compter du 04/01/2016, d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 9 heures 01 minute hebdomadaires (soit 9,02/35^{ème} d'un temps plein), afin d'assurer les fonctions d'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, à sa montée et à sa descente.

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER

Le conseil municipal à l'UNANIMITE DECIDE:

D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires et l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur DENECHERE, trésorier à compter du 1^{er} septembre 2015D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1^{er} septembre 2015;

ASSIETTE ET DE VOLUTION DES COUPES DE BOIS 2015-2016

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier,

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2015/2016 dans sa totalité parcelles n°41 - 6 - 34j - 23 - 27 - 32 et 36.

RETRAIT PARCELLE AFFOUAGE 2014/2015

Monsieur Le Maire indique aux membres présents que la parcelle 24j destinée à l'affouage pour la saison 2014-2015 n'a pu être exploitée en raison de sa difficulté d'accès et propose sur les conseils de l'ONF de la vendre sur pied.

L'exposé de Monsieur Le Maire entendu et après en avoir eu délibéré, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

ACCEPTE cette proposition.

DELIBERATION DEMANDE SUBVENTIONS TRAVAUX ENERGETIQUES

Monsieur Le Maire présente le dossier aux membres présents :

Le bâtiment accueillant l'école primaire, deux logements locatifs et l'ancienne mairie sont particulièrement énergivores. Des travaux de rénovation sont envisagés afin de réduire les consommations d'énergie.

Un audit énergétique a été réalisé sur ce bâtiment, via la commande groupée d'audits proposée par le Pays des Vosges Saônoises.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- VALIDE ces deux projets
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer la convention financière TEPCV avec les services de l'Etat
- AUTORISE le Maire à engager les dépenses et solliciter les demandes de subventions auprès des services de l'Etat

DISSOLUTION DU CCAS

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

DECIDE de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application à compter du 31/12/2015.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

CREATION COMITE CONSULTATIF -AIDE SOCIALE -

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

DECIDE d'instituer un comité consultatif - Aide Sociale -pour la durée du présent mandat.

DESIGNE comme membres:

TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE:

- APPROUVE le transfert de la compétence «IRVE: mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- ADOPTE les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°1 du Comité du SIED 70 en date du 12 septembre 2015.
- S'ENGAGE à accorder pendant 5 années (minimum de 2 ans) à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'ENGAGE à faire exercer par les agents municipaux les maintenances des premiers niveaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

DECIDE de verser les subventions suivantes :
- Sapeurs-Pompiers de Fresse

700 €

Fanfare de Plancher Bas

300 €

Hand de Mélisey

10 € par enfant licencié

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal les remerciements suivants :

- · Anciens Combattants de FRESSE en ce qui concerne le déroulement de la cérémonie de la libération de FRESSE et pour l'implication de la commune qui a pris en charge la réparation du drapeau des Anciens Combattants.
- · Fondation du Patrimoine de la réunion publique d'information sur les aménagements fonciers agricoles et forestiers du 30 septembre dernier.
- · Prochain Conseil Municipal : fin novembre début décembre.
- · Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur le devenir de la maison LOYEZ.
- Début 2016 : deux logements communaux seront vacants.

Le Maire Alain DAGUE